

close de nonconcurrence non payée est elle applicble?

Par dodi74, le 25/03/2013 à 16:44

bonjour;

mon mari a ete licencié pour inaptitude à son poste de travail il y a 6 mois, son contrat de travail prevoyait une close de non concurence dont les indemnites non toujours pas été payées à ce jour ...mon mari peut il se dire liberé de cette close du fait du non paiement des indemnités?

Par P.M., le 25/03/2013 à 16:50

Bonjour,

Le salarié peut de toute façon réclamer la contrepartie financière de la clause de non concurrence le temps où elle a été respectée et s'en délier si l'employeur ne l'a pas versée...